

COMMUNE DE PRAYOLS

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE LEGALEMENT CONSTITUEES SUR
LA COMMUNE**

Nom officiel de la servitude	Code	Référence du texte législatif	Acte d'institution	Service responsable
Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales. <ul style="list-style-type: none"> • captages des sources de La Citadelle et Font Carbonière 	AS 1	Article L1321-2 du code de la santé publique Article 113 du code rural Décret 89.3 du 03/01/89 Art. L.736 et suivants du code de la santé publique.	Arrêté préfectoral du 02/04/1991 25/03/2005 09/02/2005	ARS – Délégation territoriale de l'Ariège 1, bd Alsace Lorraine 09008 – Foix Cedex Tél. : 05.34.09.36.36
Servitude relative à la submersion et l'occupation temporaire	I 2	Article 4 de la loi du 16.10.1919	Décret de concession du 10/02/1967	EDF – Direction production énergie – Service patrimoine et fiscalité 4, rue Claude Marie Perroud – TSA 50004 31096 Toulouse Cedex 1
Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	I 4	Loi du 15 Juin 1906 article 12 modifiée par les lois des 19 juillet 1922, 13 juillet 1925 et 4 juillet 1935 et les décrets des 27 Décembre 1925, et 12 Novembre 1938	Convention du 30 mai 1932 décret présidentiel du 10 octobre 1932 (J.O. du 21 octobre 1932)	Réseau transport électrique – Transport électricité sud-ouest – GRP – Ingénierie maintenance réseau – 34, ave Henri Barbusse – BP 52630 31026 TOULOUSE Tél. : 05.61.31.41.87
Servitude de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques	PT 1	Articles L. 57 à L. 62 et R. 27 à R. 39 du Code des Postes et Télécommunications.	Arrêté du 22.10.1968. Décrets du 24.12.1971 et du 18.12.1974.	France TELECOM UPRSO 1, avenue de la gare 31128 PORTET-SUR-GARONNE Tél. : 05.34.54.16.46

Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles	PT 2	Articles L. 54 à L. 56 et R 21 à R 26 du Code des Postes et Télécommunications	Décret du 18.12.1974. Décret du 15.02.1988. Décret du 04.08.1976.	France TELECOM UPRSO 1, avenue de la gare 31128 PORTET-SUR-GARONNE Tél. : 05.34.54.16.46
Servitude relative aux communications téléphoniques : liaison par câble souterrain	PT 3	Articles L 46 à L 53 et D 408 à D 411 du code des Postes et Télécommunications		France TELECOM UPRSO Site J-Jacques Bosc 33731 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.56.33.58.30

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ANNEXE DES SERVITUDES :

Bois et forêts soumis au régime forestier ⇒ <i>Forêts communales</i>				ONF rue Paul Delpech 09 000 Foix
Zones inondables ; carte informative des zones inondables. Tout le long de l'Ariège				DREAL OCCITANIE Boulevard Armand Duportal, 31000 Toulouse
Protection contre les nuisances de la station d'épuration				Divers organismes
Glissement de terrain				DDT - Dreal